



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
du 1er novembre 2016**

Présidence	:	HELD Jean-Blaise
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	26 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	4
Absent	:	0
Votations	:	à main levée
Clôture de la séance	:	
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 21 juin 2016 Préavis 6 – 10 + préavis du Conseil communal

Ordre du jour :

1. Assermentations : Pierre Béda et Sébastien Cherpillod.
2. Préavis 06/16 : Demande d'autorisation générale de la Municipalité de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés.
3. Préavis 07/16 : Demande d'autorisation générale de plaider.
4. Préavis 08/16 : Compétence de la Municipalité pour décider des dépenses extrabudgétaires ayant un caractère d'urgence.
5. Préavis 09/16 : Demande d'autorisation générale concernant le placement de capitaux.
6. Préavis 10/16 : Vacances et indemnités pour la législature.
7. Fixation des indemnités du Conseil communal.
8. Divers et propositions individuelles.

* * * * *

OUVERTURE

Le Président souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette deuxième séance de l'année.

PROCÈS-VERBAL

Annexé à la convocation, le procès-verbal de la séance du 21 juin 2016 est mis en discussion. Aucune remarque n'est formulée. Le PV est accepté tel que présenté à l'unanimité avec une abstention et remerciement à Fabienne Blanc.

APPEL

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le Président déclare la séance ouverte.

1) ASSERMENTATIONS

Pierre Béda et Sébastien Cherpillod sont assermentés.

LETTRES ET PÉTITIONS

Communications

Jean-Blaise Held (Président)

Joël Dégallier est décédé il y a quelques semaines. Il avait été Président du Conseil général et Conseiller municipal. Sylvie Dégallier, son épouse fait part de ses remerciements pour les messages de sympathie que sa famille et elle ont reçus de la part du Conseil communal et de nombreux membres du Conseil communal. Un instant de silence est respecté à la mémoire de Joël Dégallier.

Denis Grosjean

Souhaite la bienvenue à chacun, en particulier aux nouveaux membres.

Règlement de distribution des eaux : repoussé à 2017, en raison d'un retard du Canton.

Dicastères : la répartition est passée en revue et les objectifs de la législature présentés. Les deux documents sont annexés au présent procès-verbal.

Urbanisme :

PPA : la Municipalité est préoccupée par la situation du PPA et par le comportement du SDT. Les surfaces d'assolement avaient été remises en question et des propositions ont été faites. Malgré les relances, une réponse est toujours attendue. 2 oppositions du SDT ont été formulées par rapport à deux constructions en zone artisanale, car il y a trop de possibilités de développement pour Vucherens. Le 3.10.16, M. Mivelaz, urbaniste au SDT et son chef sont venus à Vucherens. Aucune décision n'est prise et selon eux, comme la loi a changé, tout ce qui a été écrit il y a quelques années n'est plus d'actualité. Tout est flou et Vucherens attend toujours. Le SDT laisse entrevoir qu'il y aura peut-être des exceptions pour Vucherens. Le point le plus négatif est que malgré le tous-ménages et les promesses faites aux citoyens sur la base de lettres et de certitudes, le SDT a changé d'avis.

Collège nord : humidité sur la façade côté est. Des sondages sont effectués, mais rien n'est trouvé. Il y a une mini fuite. La façade sera refaite.

3 CH : 20'000 Fr. avaient été requis pour refaire la façade sud de la salle qui a pu être effectuée à moindres frais. La façade du restaurant a pu être restaurée aussi.

120 jours à la fonction de syndic : 1. Impressionnant volume de travail, avec le PPA, les constructions, les recours, incompatibles avec une activité professionnelle.

2. Ce n'est pas populaire de devoir faire appliquer les lois et la Municipalité est élue pour cela.

3. La commune a la chance d'avoir du personnel administratif très compétent, Greffière, Boursière et Préposé au contrôle des habitants ainsi que des municipaux qui travaillent très sérieusement pour le bien du village.

Rémy Favre

Aspect financier du chemin du Montillier : L'éclairage du chemin du Montillier, soit Fr. 7786.-- a été financé, sur proposition de la commission de l'énergie, par la redevance taxe sur l'énergie de 1ct/kwh. Ce geste a gommé un dépassement de crédit

Sécurité routière : crédit d'étude accepté le 21 juin 2016 pour l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière. À ce jour, le bureau Christe et Gyax a suffisamment d'éléments pour une première séance avec la commission. (Mi-novembre). Une à deux dates de rencontre devront être proposées par la commission.

Eaux usées : de gros chantiers sont en cours entre Syens et Vucherens. Il s'agit du raccordement de la Step de Vulliens (où les eaux usées de Vucherens sont actuellement traitées) à la STEP de Lucens. La STEP actuelle de plus de 40 ans est désuète et trop petite. Il faut que les micropolluants soient traités dans des installations importantes. Dès le mois d'avril prochain, la STEP de Vulliens sera démantelée. Elle deviendra dès lors un

énorme bassin, réservoir des eaux usées dont l'eau sera pompée pour descendre à Lucens. Le même problème se pose à Corcelles-le-Jorat/Ropraz qui n'est plus aux normes non plus. Tout ceci sera payé par le SIEMV et est déjà provisionné par les taxes. Cela ne coûtera rien à la commune de Vucherens.

5 ménages du secteur Sarandin, fonctionnant actuellement avec d'anciennes tranchées filtrantes, ne sont pas raccordés aux eaux usées. L'opportunité sera saisie pour effectuer ces raccordements. Une STAP sera créée et la conduite de Ropraz rejoindra pour le printemps 2017 aux frais de la commune. Cette dépense est budgétisée et financée par les taxes de raccordement. Une demande de crédit interviendra dans le courant 2017.

Pour information, la principale station de pompage du village est à Praz Berthoud

Etienne Cherpillod

Forêts : une coupe de bois a été exécutée en septembre à satisfaction pour Fr. 10'000. --. La 2^e coupe de bois (600-700 M3) se fera cet hiver en partenariat avec la Commune de Vulliens, moyennant l'installation d'un téléphérique, à la sortie de Vucherens direction Moudon. Un petit chemin piétonnier a été rénové par deux classes. La réfection des pistes forestières pour les chevaux n'a pas pu être effectuée, en raison de l'humidité, mais les cavaliers du Jorat le feront l'année prochaine.

Place de jeux Mollard: Félicitations à Carlos Miranda et Sylvain Vuagniaux qui ont eu beaucoup de travail pour la réfection de la place de jeux. L'ouverture est imminente. Quelques réfections sont également intervenues à la place de jeux du restaurant des 3 CH.

ASIJ : Nicolas Deprez, responsable administratif a été engagé.

Mézières : les travaux au collège du Raffort avancent selon le planning – inauguration officielle : samedi 11 février 2017 dès 09 H 00. Les portacabines (loués Fr. 10'800.-- /mois) seront enlevés début janvier 2017.

Servion : les travaux suivent leur cours, la charpente va être montée avant Noël. Mise en service : août 2017.

Transports : rentrée difficile et laborieuse avec l'entreprise adjudicataire via un marché public. 14 bus scolaires roulent. Il y a des classes dans toutes les communes, sauf à Corcelles-le-Jorat, donc ce n'est pas facile d'organiser cela.

Projet Carrouge : la lettre officielle de Mme de Quattro qui atteste la faisabilité du collège de Carrouge n'est pas encore en possession de l'ASIJ, malgré les promesses orales de la part du Canton. Le collège de Carrouge sera composé de 22 classes d'école, 1 salle de gym triple, UAPE, salles de dégagements, abri PC en principe, car il manque plus de 500 places protection civile dans la région. Il s'agit d'une construction de 30 millions env. Le plafond d'endettement de l'ASIJ, actuellement 40 millions devra être augmenté à 60 millions. Chaque commune de l'ASIJ devra le voter à ce sujet. Une séance d'information au sujet du plafond d'endettement, menée par M. Saitta de l'UCV (Union des communes vaudoises) est prévue le 14 novembre à 09 H 00 aux Trois Suisses à Vucherens

Le collège du Raffort a un nouveau concierge depuis le 01.11.16 en la personne d'Alain Decrausaz.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est mis en discussion. Il n'y a pas de commentaires et il est accepté tel que proposé dans la convocation.

Les préavis 6-9 seront passés en bloc

- 2) Préavis 06/16 : Demande d'autorisation générale de la Municipalité de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés.
- 3) Préavis 07/16 : Demande d'autorisation générale de plaider.

- 4) Préavis 08/16 : Compétence de la Municipalité pour décider des dépenses extrabudgétaires ayant un caractère d'urgence.
- 5) Préavis 09/16 : Demande d'autorisation générale concernant le placement de capitaux.

Commission : Catherine Winkler, Luc-Olivier Bünzli, Blaise Rion

Présentation par la Municipalité : Les préavis sont inchangés par rapport aux précédentes législatures.

Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter les préavis tels que présentés.

Discussion : préavis 06/16. Est-ce qu'il s'agit de Fr. 20'000. -- /cas ? N'y a-t-il pas de maxima ? Oui, en effet, mais cela n'a jamais été utilisé.

La votation des préavis séparément n'est pas demandée.

Décision

Les préavis 06/07/08/09/16 sont acceptés à l'unanimité.

6. Préavis 10/16 : Vacances et indemnités pour la législature.

Commission: Catherine Winkler, Luc-Olivier Bünzli, Blaise Rion

Présentation par la Municipalité :

Forfait annuel affaires de bureau : Il y a beaucoup plus de documents à imprimer à domicile par les municipaux, par conséquent la somme a été augmentée à Fr. 400. -- /annuellement.

Rapport de la commission

Le Rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter les préavis tels que présentés.

Discussion

Daniel Gallay : l'adaptation des vacances est de Fr. 5. --, donc 16,66% d'augmentation. Quelle est la conséquence sur les comptes ?

Denis Grosjean : une partie de ces heures est repayée grâce aux permis de construire par exemple. Cette augmentation a été comptée dans le budget 2017. La Municipalité n'a pas parlé d'augmentation, mais de mise à niveau. (À Montpreveyres le Syndic a un fixe de Fr. 10'000,-- et les municipaux : Fr. 5'000.--. Les vacances sont à 40.--. À Jorat-Mézières, Fr. 50.--.)

Les jetons de présence sont encaissés tels quels sans majoration communale à Vucherens.

Pierre Béda : pour les municipaux, cela fait 20 %. Il est difficile de connaître l'implication sur les comptes. Il faut mettre cela par rapport à un ensemble. Il manque quelques éléments financiers pour décider si c'est justifié ou aberrant.

Oxana Guessaz : n'a pas pris le budget avec elle, mais en prend bonne note et communiquera ces informations à l'avenir.

Décision

Le préavis 10/16 est accepté à l'unanimité.

7. Fixation des indemnités du Conseil communal

Commission: Catherine Winkler, Luc-Olivier Bünzli, Blaise Rion

Présentation par la Municipalité : L'heure de commune, qui est de compétence municipale était de Fr. 25. -- /heure, notamment pour les travaux administratifs. Elle sera désormais rétribuée à Fr. 30. --/heure. Pour d'autres prestations, par exemple pour un travail avec un tracteur, l'heure est rémunérée en conséquence.

Rapport de la commission

Propose d'augmenter le prix de la séance des commissions à Fr. 35. --.

Le tarif de Fr. 20. — date d'il y a plus de 25 ans. (À Vulliens : Fr. 50. -- /séance/personne + une séance pour le rapport également à Fr. 50.--.)

Idée du bureau : faire preuve d'une certaine retenue lorsque les sujets sont simples et rapides et que les séances peuvent être faites l'une après l'autre (doubles séances). Par contre, lors de longues séances, comme celles de la commission de gestion, il est logique de facturer une double séance.

Pierre Béda estime qu'on peut donner un peu de son temps. Cela paraît disproportionné par rapport au travail fourni.

Nathalie Vuagniaux : À l'ASIJ par exemple, ce sont de longues séances et beaucoup d'heures de travail. Un tarif à Fr. 35. — paraît adéquat.

Sébastien Cherpillod : les séances des intercommunales et les séances des commissions ne doivent pas être traitées de façon identique.

Nathalie Vuagniaux : en effet la problématique est autre. Toutefois les séances de travail de commission du Conseil communal, comme la sécurité routière par exemple sont longues également et une rémunération de Fr. 35.--/séance n'est pas exagéré.

Catherine Winkler : il faut tenir compte du travail préalable, des recherches, des lectures et du travail de rédaction.

Daniel Gallay rejoint Pierre Béda. La Municipalité fait un effort financier et il faut aussi que les conseillers communaux en fassent un.

Blaise Rion : par rapport aux autres communes alentours et pour valoriser le travail des conseillers communaux, Fr. 35. — / séance est justifié.

Votation :

Décision :

Souhaitent garder le tarif à Fr. 20.-- /séance : 4

Avis contraires : 18

Abstentions : 2

Souhaitent passer à Fr. 35. — l'indemnité/séance pour le travail des commissions : 18

Avis contraires : 3

Abstentions : 4

La majorité est évidente.

Les indemnités pour les commissions seront fixées à Fr. 35.--.

Les autres montants sont acceptés selon ce qui a été proposé par le bureau avec 3 abstentions.

La somme de Fr. 10.-- /séance/personne est versée à la Raiffeisen et sert à financer la course de fin de législature. Est-ce que l'on garde ce système ?

Oui à l'unanimité

8) Divers et propositions individuelles

Eric Cherpillod : Est-ce qu'un petit budget est prévu pour l'entretien du chemin qui va de chez Werren à chez Georget ?

Etienne Cherpillod : promesse que cela va se faire cet hiver.

Sébastien Cherpillod : jeudi 3 novembre a lieu le recrutement pompier 2017. Une séance aura lieu au local du feu à 20.00. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues. Sébastien Cherpillod reste à disposition pour toute question ou contact.

Nathalie Vuagniaux : Merci à la Municipalité pour les objectifs écrits et clairs de législature, notamment la prise en charge des plastics.

Julien Mortier : Places de jeux, loisirs, sports : Un fonds est ouvert au Canton pour la subvention des places de jeux. Cette information aurait dû être communiquée à la Commune.

Etienne Cherpillod : Au collège de Servion, une information concernant les subventions pour des surfaces sportives a été transmise. Une demande ad hoc a été déposée.

Pierre Béda : Article dans 24 heures du 16.09.16 : ouverture d'un nouveau centre de tri du plastique. Il serait bien de se renseigner à ce sujet.

Urbain Cherpillod : une réflexion est faite sur l'entier de la déchetterie, qui inclut les plastiques.

Blaise Rion : Merci pour les objectifs de législature. C'est un stimulant pour la commune.

Denis Grosjean : Lors de la législature précédente, il y avait aussi des objectifs, mais ils n'avaient probablement pas été distribués.

J.-B. Held : est-ce qu'il est prévu dans les tranchées pour la STEP de mettre d'autres tuyaux ?

Rémy Favre : oui, tout le tracé sera équipé de tuyaux mis en attente, avec l'objectif d'enlever les poteaux électriques et de renforcer l'énergie électrique dans le village. La fibre est aussi prévue, mais Swisscom ne met jamais des tuyaux simultanément.

Michel Anex : dans la conduite forcée de la Râpe à la Gotte, pourrait-on refaire aussi la conduite d'eau sous pression ?

Rémy Favre : si l'on prend le plan directeur, cette conduite qui transporte l'eau de la Râpe au réservoir est très fragile et ne sera plus utilisée. Une nouvelle va rejoindre celle qui vient de la Faveyre. Cela doit être fait jusqu'en 2030.

Pierre Béda : Il y a eu du flou quant à l'utilisation du réfectoire de l'ASIJ pour les repas de midi des enfants qui ne peuvent pas rentrer dans leurs villages. Le prix du repas est de Fr. 10.50. À Moudon, le prix était de Fr. 6.--/7.--. Comment est-ce géré ?

Etienne Cherpillod : les enfants qui ne peuvent pas rentrer dîner peuvent manger au réfectoire qui est actuellement à la grande salle de Mézières. Il suffit de s'inscrire. Depuis le 9 janvier, le réfectoire sera au Raffort. Pour la question financière, si les parents le demandent par écrit, il y a une subvention possible de Fr. 3.-- pour les enfants qui n'ont pas 30 minutes à la maison à midi. Il y a aussi des activités facultatives à midi et les enfants peuvent également pique-niquer.

Pierre Béda : il serait bien de communiquer cette information financière de façon claire et précise.

Etienne Cherpillod : oui, c'est prévu.

Nathalie Vuagniaux : souhaite relever la bonne surprise qu'elle a eue en voyant le jardin du souvenir qui est devenu très plaisant.

Prochain conseil communal : 13 décembre 2016

La séance est levée à 21 H 41



Président
Jean-Blaise Held



Secrétaire
Fabienne Blanc